

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 15752:2010

**Instruments ophtalmiques - Sondes
endolumineuses - Exigences
fondamentales et méthodes d'essai
relatives à la sécurité vis-à-vis des**

Ophthalmic instruments -
Endoilluminators - Fundamental
requirements and test methods for
optical radiation safety (ISO 15752:2010)

Ophthalmische Instrumente -
Endoilluminatoren - Grundlegende
Anforderungen und Prüfverfahren in
Bezug auf die optische

01/2010



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 15752:2010 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 15752:2010.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 15752:2010} **EN ISO 15752**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Janvier 2010

ICS 11.040.70

Version Française

**Instruments ophtalmiques - Sondes endolumineuses -
Exigences fondamentales et méthodes d'essai relatives à la
sécurité vis-à-vis des rayonnements optiques (ISO 15752:2010)**

Ophthalmische Instrumente - Endoilluminatoren -
Grundlegende Anforderungen und Prüfverfahren in Bezug
auf die optische Strahlungssicherheit (ISO 15752:2010)

Ophthalmic instruments - Endoilluminators - Fundamental
requirements and test methods for optical radiation safety
(ISO 15752:2010)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 janvier 2010.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles